



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 4791

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de la réduction d'impôt pour formation du chef d'entreprise et de son conjoint collaborateur. La reconduction du dispositif serait un encouragement à la formation des chefs d'entreprise et de leur conjoint, formation plus que nécessaire pour rester compétitif dans la conjoncture actuelle. En conséquence, il lui demande s'il envisage de mettre en place ce système.

Texte de la réponse

La réduction d'impôt sur le revenu pour formation du chef d'entreprise et de son conjoint collaborateur qui était en vigueur jusqu'en 1996 a eu les effets attendus. En effet, en 1995, moins d'une entreprise individuelle sur mille a bénéficié du dispositif. Dans ces conditions, il ne paraît pas souhaitable de reconduire ce dispositif peu incitatif pour les chefs d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4791

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3656

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1035